

LAM & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 €
Siège social 6 rue Lallier 75009 Paris
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 829921295

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 01 octobre 2024

Le 01 octobre 2024 à 10h00, Louis BARON demeurant 43 rue de Montmorency 75003 Paris, associé unique de la société LAM & ASSOCIES, SASU au capital de 500,00 €, a décidé de prendre les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFORMATION DE LA SASU EN EURL

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transformer la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) à compter de ce jour.
Cette transformation est réalisée conformément aux dispositions des articles L. 223-1 et suivants du Code de commerce.

DEUXIEME RESOLUTION – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

L'associé unique adopte les nouveaux statuts de l'EURL, tels qu'ils ont été présentés. Les statuts sont signés par l'associé unique et déposés au greffe du tribunal de commerce pour immatriculation.

TROISIEME RESOLUTION – NOMINATION DU GÉRANT

L'associé unique nomme M. Louis BARON demeurant 43 rue de Montmorency 75003 Paris, né le 29/05/1985 à Neuilly-sur-seine 92200 en qualité de gérant de l'EURL pour une durée indéterminée. Le gérant accepte les fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction de gérer.

QUATRIEME RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

CINQUIEME RESOLUTION - DELEGATION DES POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait à Paris, le 01 octobre 2024,

L'associé unique Louis BARON

